



Brignais, le 3 avril 2018

**COMITÉ SYNDICAL
du mercredi 29 mars 2018
PROCÈS-VERBAL**

Membres présents - collège GEMAPI :

Titulaires : Paul MINSSIEUX, Jean-Louis GERGAUD, Bernard SERVANIN, Roger VIVERT, Christian FROMONT, Gérard GRANGE, Charles JULLIAN, Xavier ODO.

Suppléants participant au vote : Lucien DERFEUILLE, Serge FAGES et Pierre DIAMANTIDIS.

Titulaires ayant donné pouvoir : \

Suppléants ayant donné pouvoir : \

Suppléants ne participant pas au vote : Josiane MOMBRUN, Christian KEZEL, Loïc BIOT.

Membres absents et excusés :

Titulaires : Michel BONNARD, Françoise GAUQUELIN, Jean-Paul COLIN.

Suppléants : Jean-François PERRAUD, Alain BADOIL, Françoise TRIBOLLET, Pierre VERGUIN, Roland BERNARD.

Membres présents - collège HORS GEMAPI :

Titulaires : Gérard FAURAT, Paul MINSSIEUX, Christian KEZEL, Daniel CHAVASSIEUX, Catherine DI FOLCO, Jean-Louis GERGAUD, Loïc BIOT, Danièle BLONDEAU, Christian FROMONT, Michel MONNET, Vincent PASQUIER, Gérard GRANGE, Charles JULLIAN, Jérôme LACOSTE-DEBRAY.

Suppléants participant au vote : Xavier ODO, Christian REURE et Lucien DERFEUILLE,

Titulaires ayant donné pouvoir : \

Suppléants ayant donné pouvoir : \

Suppléants ne participant pas au vote : Roger VIVERT.

Membres absents et excusés :

Titulaires : André MONTET, Maurice OLAGNIER, Pierre GONON, Christophe IMBERT, Alexandre MARTIN, Paul ROCHEFORT, Brigitte D'ANIELLO-ROSA, Magali LANGLOIS, Françoise GAUQUELIN, Pascale BONNIER, Fabrice FOURDIN, Michel BONNARD.

Suppléants : Guy HERVIER, Françoise TRIBOLLET, Martine RIBEYRE, Alain FABRE, Marc LAURENT, Pierre VERGUIN, Françoise DUMAS, Maurice GUERRIERI, Corinne CAILLET, Jean-François GAGNEUR, Anne CAMBON, Marie-Christine LASSALLE, Yves PAPIILLON, Jacques SAMAT, Christèle CROZIER, Bernard GUEDON, Michèle BRUN, Béatrice BOUTEMY, David SEGURA, Catherine STARON, Christian RULLIAT.

Techniciens présents :

Mme Catherine GRANGE, receveur syndical.

Mmes Stéphanie SPACAGNA, Christelle MARVEAUX, Coralie EXTRAT.

MM. Frédéric AUGIER, Sébastien LAURENT, Frédéric MARGOTAT.

Techniciens excusés : \

Technicien absent : \

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal du comité syndical du 14 mars 2018,
- Adoption du Compte Administratif 2017,
- Adoption du Compte de Gestion 2017,
- Affectation du résultat 2017,
- Adoption du Budget Primitif 2018,
- Éducation au Développement Durable : appel à projets année scolaire 2018 / 2019,
- Approbation de l'avenant à la convention de partenariat avec la SICOLY, expérimentation techniques alternatives à l'usage des pesticides en agriculture,
- Approbation de l'avenant à la convention de partenariat avec l'ARDAB, opération Bio & Eau,
- Questions diverses.

En préambule, M. Paul Minssieux indique aux délégués que le comité syndical était précédé d'une réunion à destination des délégués GEMAPI, et relative au projet d'ouvrages écrêteurs de crues.

Au terme des échanges, il a été convenu qu'une réunion avec les maires et les présidents des EPCI et de la Métropole de Lyon serait prochainement organisée pour leur présenter les éléments du dossier et donner une impulsion à ce projet. Il invite les délégués à faire part de cette information afin que les maires et les présidents soient nombreux autour de la table des discussions.

M. Minssieux rappelle l'ordre du jour et informe le comité :

- Qu'aucun délégué n'a donné pouvoir.
- Que le quorum est atteint dans les 2 collèges :
 - Collège GEMAPI : 11 délégués, soit 33 voix.
 - Collège HORS GEMAPI : 17 délégués, soit 17 voix.

M. Bernard SERVANIN est désigné secrétaire de séance.

Déroulement du comité distribué en séance et envoyé aux absents.

I – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 14 MARS 2018

M. Minssieux demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal du comité du 14 mars 2018.

Aucune observation n'étant émise, M. Minssieux propose l'adoption de ce procès-verbal.

Adoption à l'unanimité des deux collèges du procès-verbal du comité syndical du 14 mars 2018.

II – PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (D-2018-11-C), DU COMPTE DE GESTION 2017 (D-2018-12-C), DE L’AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L’EXERCICE 2017 (D-2018-13-C), DU BUDGET PRIMITIF 2018 (D-2018-14-C)

M. Minssieux donne la parole à M. Servanin, Vice-Président Finances.

1. Résultats financiers 2017 :

M. Servanin prend la parole pour présenter les résultats 2017 (diapo n° 3) :

Clôture 2016	Investissement	362 471.55 €
	Fonctionnement	89 379.86 €
	Somme affectée pour l’investissement exercice 2017	0 €
Exercice 2017	Investissement	- 168 032.87 €
	Fonctionnement	+ 36 754.97 €
Clôture 2017	Investissement	194 438.68 €
	Fonctionnement	126 134.83 €
	Résultat global	320 573.51 €

Les restes à réaliser en investissement de 2017 sont en excédent de 87 397.32 €, et s’ajoutent au résultat global :

En dépense :	217 831.28 €
En recette :	305 228.60 €

M. Servanin rappelle que, comme évoqué lors du Débat d’Orientations Budgétaires, une subvention de l’Agence de l’Eau a été imputée en fonctionnement alors qu’elle aurait dû l’être en investissement. Cette erreur d’imputation a une incidence sur le résultat de chaque section mais n’a pas d’incidence sur le résultat global.

2. Compte Administratif 2017 :

FONCTIONNEMENT (diapo n° 4) :

➤ **Dépenses :**

BP 2017 : 1 340 452.44 €

Réalisé : 1 169 945.15 €, soit un taux de réalisation de 87.28 % (dépenses réelles et opérations d’ordre).

Dépenses réelles de fonctionnement : 693 729.95 €, soit un taux de réalisation de 79,48 %.

• *Charges à caractère général – chapitre 011 :*

BP 2017 : 372 615.80 €

Réalisé : 228 878.78 €

M. Servanin précise les dépenses rattachées à ce chapitre :

- charges de fonctionnement du syndicat (charges courantes et charges MIE) : prévues à hauteur de 100 925 € et réalisées à hauteur de 87 892.05 €,

- dépenses liées à certaines actions du contrat de rivière.

L’écart entre le budget prévisionnel et le budget réalisé peut paraître important mais est justifié par le report ou la non-réalisation d’actions ou d’études liées aux fiches actions.

• *Charges de personnel – chapitre 012 :*

BP 2017 : 374 200.00 €

Réalisé : 350 138.87 €

M. Servanin indique que depuis 2015, en neutralisant la dépense exceptionnelle liée à une validation de services CNRACL en 2016, les dépenses de personnel sont tout à fait stables.

• *Autres charges de gestion courante – chapitre 65 (indemnités des élus) :*

BP 2017 : 27 000.00 €

Réalisé : 23 916.10 €

• *Charges financières – chapitre 66 (intérêts des emprunts) :*

BP 2017 : 97 000.00 €

Réalisé : 90 037.76 €

• *Charges exceptionnelles – chapitre 67 :*

BP 2017 : 2 000.00 €

Réalisé : 758.44 €

➤ **Recettes :**

BP 2017 : 1 340 452.44 €

Réalisé : 1 206 700.12 €, soit un taux de réalisation de 90.02 % (recettes réelles et opérations d'ordre).

• *Atténuations de charges – chapitre 013 :*

BP 2017 : 22 300.00 €

Réalisé : 25 833.86 €

Recettes provenant du SYSEG et du SITOM (remboursement des dépenses de la MIE) et remboursement au titre d'indemnités journalières.

• *Dotations, subventions, participations – chapitre 74 :*

BP 2017 : 1 049 905.00 €

Réalisé 2017 : 979 747.42 €

M. Servanin rappelle que la participation des communes est sans surprise puisque l'enveloppe de 623 154 € a été figée dès le début du contrat de rivière, et qu'il a été convenu de la prolonger telle quelle jusqu'en 2020.

Certaines actions du contrat de rivière n'ayant pas été réalisées, le syndicat n'a pas pu solliciter le versement des subventions auprès des partenaires financiers, ce qui explique l'écart entre le prévisionnel et le réalisé.

En réponse à M. Fages, Mme Spacagna indique que le syndicat n'attend pas forcément les notifications des partenaires pour inscrire les subventions attendues au budget prévisionnel, les délais d'instruction étant parfois longs. Cependant, dès lors que le syndicat obtient des informations mettant en doute l'obtention de l'aide, et pour jouer la carte de la prudence, les crédits ne sont pas inscrits.

M. Servanin demande à Mme Spacagna de présenter et commenter la section d'investissement.

INVESTISSEMENT (diapo n° 5) :

➤ **Dépenses :**

BP 2017 : 2 023 331.80 €

Réalisé : 893 290.69 € (dépenses réelles et opérations d'ordre)

Immobilisations corporelles (études) – chapitre 20 :

BP 2017 : 578 734.08 €

Réalisé : 152 590.20 €

Restes à Réaliser : 136 981.08 €

• *Opération 480 – protection crues*

BP 2017 : 60 000.00 € inscrits par décision modificative en cours d'année 2017, pour la réalisation d'une étude de dangers pour la régularisation administrative des systèmes d'endiguement.

Réalisé : 0 €.

Restes à réaliser : 35 994 € (marché attribué en fin d'année)

• *Opération 730 – projet ouvrages écrêteurs de crues*

BP 2017 : 458 734.08 € pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, missions géotechniques et sondages.

Réalisé : 152 482.20 €

Restes à réaliser : 41 443.08 €

En réponse à M. Fages, Mme Spacagna confirme que l'enveloppe globale initiale de cette opération reste fixée à 400 000.00 € HT (480 000 € TTC).

• *Opération 750 – étude politique foncière*

BP 2017 : 60 000.00 €

Réalisé : 108.00 €

Restes à réaliser : 59 544.00 €, marché attribué en fin d'année et étude en cours.

Immobilisations corporelles – chapitre 21 :

BP 2017 : 146 048.24 €

Réalisé : 79 186.50 €

Restes à réaliser : 12 456.50 €

- *Opération 47 – acquisition matériel et informatique*

BP 2017 : 106 320.00 €

Réalisé : 58 490.70 €

Restes à réaliser : 12 456.50 € pour une commande groupée de matériel de désherbage pour les communes.

- *Opération 710 – travaux continuité écologique et piscicole*

BP 2017 : 10 000.00 €

Réalisé : 3 493.50 € pour l'acquisition de terrains à Montagny dans le cadre du projet de restauration au droit du seuil des Mouilles.

- *Opération 720 – Aménagement bien M.I.E.*

BP 2017 : 28 800 €

Réalisé : 16 274.06 € principalement pour la pose de la nouvelle cloison mobile et insonorisée des salles de réunion.

- *Opérations 830 – acquisitions foncières*

BP 2017 : 928.24 € (dont 428.24 € par décision du Président – virement de crédits)

Réalisé 928.24 € pour des frais de notaire relatifs à l'acquisition d'une parcelle de terrain.

Immobilisations en cours (travaux) – chapitre 23 :

BP 2017 : 902 317.07 €

Réalisé : 311 856.07 €

Restes à réaliser : 68 393.70 €

- *Opération 460 – restauration entretien de berges*

BP 2017 : 200 000.00 €

Réalisé : 149 088.71 €

Restes à réaliser : 33 516.00 €

Les opérations sur ce programme sont, en règle générale, bien réalisées. Quand les crédits ne sont pas consommés, c'est que les travaux ont été réalisés pour moins chers, et / ou en internalisant une partie avec la brigade. C'est le cas pour 2018 puisque, comme le confirme M. Margotat, tous les chantiers prévus ont été réalisés.

- *Opération 480 – protection crues*

BP 2017 : 74 092.67 €

Réalisé : 29 643.60 € pour le remplacement de clapets défectueux et le débroussaillage des ouvrages de protection.

Restes à réaliser : 3 529.20 €

- *Opération 650 – système d'alerte de crues*

BP 2017 : 17 192.80 €

Réalisé : 4 617.00 € pour une campagne de jaugeages et des ajustements de courbes de tarage.

Restes à réaliser : 8 273.00 €

- *Opération 710 – travaux continuité écologique et piscicole*

BP 2017 : 456 992.60 €

Réalisé : 64 939.26 € pour l'aménagement réalisé sur le seuil de la Triandine à Messimy et les aménagements piscicoles sur le Garon entre Brignais et Vourles.

Restes à réaliser : 23 075.50 € pour les études liées aux travaux à réaliser sur le seuil de l'Aqueduc et le seuil des Mouilles.

- *Opération 740 – travaux stabilisation ouvrages d'art*

BP 2017 : 87 528.00 €

Réalisé : 63 567.50 € pour le remplacement d'un busage sur la route du Barrage à Thurins, travaux réalisés en partenariat avec la CCVL.

- *Opération 800 – réhabilitation bassin écreteur du Merdanson de Chaponost*

BP 2017 : 511.00 € prévus pour la fourniture et la pose d'une fermeture sécurisée pour interdire l'accès au site. Les blocs en enrochement installés étant suffisants, l'opération est abandonnée.

- *Opération 810 – restauration champ d'expansion de crues*

BP 2017 : 36 000.00 €. Opération non réalisée.

- *Opération 820 – travaux de lutte contre le ruissellement et les pollutions diffuses*

BP 2017 : 36 000.00 €. Opération non réalisée.

↳ **Total des dépenses réelles d'investissement : 701 202.60 €, soit un taux de réalisation de 49.77 % en intégrant les Restes à réaliser.**

INVESTISSEMENT (diapo n° 6) :

➤ Recettes :

BP 2017 : 2 023 331.80 €

Réalisé : 725 257.82 € (dépenses réelles et opérations d'ordre)

- *FCTVA 2017 (dépenses 2016)*

BP 2017 : 116 233.00 €

Réalisé : 71 836.74 €.

En réponse à M. Fages, il est confirmé que l'écart provient d'une erreur de calcul dans l'estimation du FCTVA.

- *Subventions d'investissement :*

Agence de l'Eau :

BP 2017 : 354 859.68 €

Réalisé : 81 529.26 €

Restes à réaliser : 81 254.20 €.

En réponse à M. Fages qui s'étonne de l'écart entre le prévisionnel et le réalisé, Mme Spacagna indique que le taux de réalisation des recettes correspond à celui des dépenses d'investissement, qui ont été réalisées à hauteur de 50 % seulement. En particulier, les travaux de continuité piscicole, subventionnés à 80 % par l'Agence, n'ont quasiment pas été réalisés.

État :

BP 2017 : 292 663.00 €

Réalisé : 0 €

Restes à réaliser : 107 675.50 € pour les actions réalisées dans le cadre du PAPI et les études préalables au projet d'ouvrages écreteurs de crues. Pour rappel, le projet d'ouvrages écreteurs est subventionnée à hauteur de 50 % sur l'enveloppe fixée initialement à 400 000 € HT. En réponse à M. Fages, il est précisé que l'acompte sollicité fin 2017 a été reçu début 2018.

Région :

BP 2017 : 221 814.20 €

Réalisé : 21 834.19 €

Restes à réaliser : 26 946.74 €

Les travaux de continuité piscicole prévus en 2017 n'ont pas tous été réalisés et certains sont désormais financés uniquement par l'Agence de l'Eau (80 %). Il en est de même pour l'étude de politique foncière subventionnée par l'État et l'Agence de l'Eau à 80 %.

Département :

BP 2017 : 174 096.07 €

Réalisé : 73 842.43 €

Restes à réaliser : 73 577.00 €

↳ **Total des recettes réelles d'investissement : 249 042.62 €, soit un taux de réalisation de 45.94 % en intégrant les restes à réaliser (taux de réalisation en cohérence avec le taux de réalisation des dépenses).**

En réponse à M. Odo qui souhaite savoir si l'écart entre le prévisionnel et le réalisé en investissement est récurrent, Mme Spacagna indique que pour l'année 2017, deux gros chantiers de continuité d'un montant prévisionnel de 500 000 €, ont pris du retard et n'ont pu être réalisés. M. Minssieux fait remarquer que le syndicat est tributaire de délais d'instruction réglementaires qui peuvent être longs.

En complément, M. Servanin dit que ce type de travaux nécessitent des financements importants et provoquent souvent des décalages d'exercices entre les dépenses réalisées et les recettes attendues.

3. Compte de Gestion 2017 :

Mme Grange, receveur syndical, indique que le compte de gestion du trésorier est la traduction du compte administratif de l'ordonnateur et qu'ils doivent correspondre en tout point, en dépenses comme en recettes. Le Compte Administratif 2017 du SMAGGA étant identique au Compte de Gestion, Mme Grange demande l'approbation du Compte de Gestion.

Il est proposé que l'ensemble des délibérations budgétaires soit soumis aux délégués en fin de présentation.

4. Budget Primitif 2018 :

M. Servanin reprend la parole pour présenter le budget prévisionnel 2018 de la section de fonctionnement (diapo n° 4).

➤ Dépenses :

BP 2018 : 1 359 998.18 €

• Charges à caractère général – chapitre 011 :

BP 2018 : 374 567.00 €

Dont 100 780 € liées au fonctionnement du syndicat, 48 000 € pour les prestations de la brigade de rivière et 225 787 € pour les actions du contrat de rivière. M. Servanin indique que, tout en intégrant la dépense de la brigade, le prévisionnel 2018 de ce chapitre est quasi-identique à celui de 2017.

• Charges de personnel – chapitre 012 :

BP 2018 : 372 415.00 €

• Autres charges de gestion courante – chapitre 65 (indemnités des élus) :

BP 2018 : 26 000.00 €

• Charges financières – chapitre 66 :

BP 2018 : 88 000.00 €

• Charges exceptionnelles – chapitre 67 :

BP 2018 : 31 000.00 € pour procéder à la régularisation de la subvention de l'Agence de l'Eau imputée indument en fonctionnement en 2017.

↳ **Total dépenses réelles : 891 982.00 €**

➤ Recettes :

BP 2018 : 1 359 998.18 €

• Atténuations de charges – chapitre 013 :

BP 2018 : 23 300.00 €

• Dotations, subventions, participations – chapitre 74 :

BP 2018 : 1 015 932.90 €

Dont la participation des communes, des EPCI et de la Métropole pour 623 154 €.

Le montant global de ce chapitre est en baisse par rapport à 2017 du fait que :

- Le budget alloué aux actions du contrat de rivière est moins élevé,
- La subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les 3 postes de techniciens est proratisée sur 6 mois (fin du contrat de rivière le 30 juin 2018).

La subvention de l'Agence de l'Eau est maintenue à l'identique (convention signée pour 3 ans pour 3 des 5 postes financés sur la période 2016 - 2018).

↳ **Total recettes réelles : 1 041 432.90 €**

Pour conclure sur la section de fonctionnement, M. Servanin indique que les montants sont extrêmement proches d'une année sur l'autre.

La parole est donnée à Mme Spacagna qui présente le budget prévisionnel de la section d'investissement.

INVESTISSEMENT (diapo n° 5) :

➤ Dépenses :

BP 2018 : 1 841 449.34 €

Immobilisations corporelles (études) – chapitre 20 :

BP 2018 : 292 664.80 € + 136 981.08 € de RAR = 429 645.88 €

- *Opération 480 – protection crues*

BP 2018 : 10 000.00 € + 35 994.00 € de RAR = 45 994.00 €

- *Opération 730 – projet ouvrages écrêteurs de crues*

BP 2018 : 264 808.60 € + 41 443.08 € de RAR = 306 251.88 € pour poursuivre les études préalables au projet d'ouvrages écrêteurs de crues, tout en restant dans l'enveloppe globale initiale de 400 000 € HT.

- *Opération 750 – étude politique foncière*

BP 2018 : 456.00 € + 59 544.00 € de RAR = 60 000.00 €

Immobilisations corporelles – chapitre 21 :

BP 2018 : 41 640.00 € + 12 456.50 € de RAR = 54 096.50 €

- *Opération 47 – acquisition matériel et informatique*

BP 2018 : 21 240.00 € + 12 456.50 € de RAR (pour notamment une nouvelle opération d'achat groupé de matériel pour les communes).

- *Opération 720 – Aménagement bien M.I.E.*

BP 2018 : 20 400.00 € pour le projet d'équipement de la MIE d'un système de vidéosurveillance (en cours d'étude) + vidéoprojecteur pour la petite salle de réunion.

Immobilisations en cours (travaux) – chapitre 23 :

BP 2018 : 917 828.67 € + 68 393.70 € de RAR = 986 222.37 €

- *Opération 460 – restauration entretien de berges*

BP 2018 : 231 600.00 € + 33 516.00 € = 265 116.00 € pour la réalisation des travaux programmés en 2018 :

- Fiche action n° B-1-1 : entretien et restauration de berges, travaux par entreprises,
- Fiche action n° B-1-9 : renaturation de berges sur le Garon à Brignais,
- Fiche action n° B-1-14 : restauration du potentiel habitationnel sur le Garon à Brignais,
- Enquête publique pour la Déclaration d'Intérêt Général et autorisation réglementaire du Plan de Gestion des berges et de la ripisylve,
- Démolition d'un bâtiment et retalutage de la berge, vallée en Barret (démarrage des travaux prévu en mai).

- *Opération 480 – protection crues*

BP 2018 : 54 925.87 € + 3 529.20 € de RAR = 58 455.07 €.

Les crédits affectés à cette opération, non utilisés, sont réinscrits chaque année pour permettre l'entretien des ouvrages de protection.

- *Opération 650 – système d'alerte de crues*

BP 2018 : 4 302.80 € + 8 273.00 € = 12 575.80 €.

Crédits affectés à cette opération réinscrits chaque année pour le renouvellement de matériel du système d'alerte, et les jaugeages.

- *Opération 710 – travaux continuité écologique et piscicole*

BP 2018 : 525 000.00 € + 23 075.50 € de RAR = 548 075.50 €

Les crédits affectés à cette opération sont importants, notamment en raison du montant des travaux à réaliser sur le seuil de l'Aqueduc (Brignais / Chaponost) et sur le seuil des Mouilles (Millery / Montagny).

- *Opération 740 – travaux stabilisation ouvrages d'art*

BP 2018 : 36 000.00 €

Pas de chantier identifié à ce jour, mais une enveloppe prévisionnelle conservée si besoin.

- *Opération 810 – restauration champ d’expansion de crues*

BP 2018 : 36 000.00 €. Un chantier identifié mais le dossier a du mal à avancer.

- *Opération 820 – travaux de lutte contre le ruissellement et les pollutions diffuses*

BP 2018 : 36 000.00 €.

Pas de chantier identifié à ce jour, mais une enveloppe prévisionnelle conservée si besoin.

INVESTISSEMENT (diapo n° 6) :

➤ Recettes :

BP 2018 : 1 841 449.34 €

- *Produits de cessions :*

BP 2018 : 11 946.00 € + RAR 15 775.16 € = 27 721.16 €

Dès lors que le syndicat a perçu la subvention de l’Agence de l’Eau pour l’acquisition de matériel de désherbage alternatif, il le cède aux communes en déduisant également le FCTVA qu’il percevra l’année suivante.

- *FCTVA 2018 (dépenses 2017)*

BP 2018 : 59 150.57 €

- *Subventions d’investissement :*

Agence de l’Eau :

BP 2018 : 522 248.91 € + 81 254.20 € = 603 503.01 €

À noter que les travaux de continuité piscicole sont quasiment tous subventionnés à 80 % par l’Agence de l’Eau.

État :

BP 2018 : 110 324.50 € + 107 675.50 € = 218 000 € pour le financement des études préalables au projet d’ouvrages écrêteurs et l’étude de politique foncière.

Région :

BP 2018 : 24 900.00 € + 26 946.74 € de RAR = 51 846.74 €

La subvention de la Région pour les travaux de continuité piscicole n’est pas inscrite sur cet exercice car ils sont financés à 80 % par l’Agence de l’Eau.

Département :

BP 2018 : 36 196.00 € de subventions au titre du partenariat territorial 2018 /2019 et de la politique ENS pour la démolition du bâtiment et le retalutage dans la vallée en Barret

+ 73 577.00 € de RAR (partenariat territorial 2017 /2018) = 108 773.00 €

Emprunt :

BP 2018 : 110 000.00 €

M. Servanin indique qu’il s’agit d’un emprunt d’équilibre qui ne devrait pas être réalisé sauf si le syndicat parvenait à réaliser tous ses programmes d’investissement.

5. Point sur la dette :

M. Servanin rappelle que le dernier emprunt contracté par le syndicat date de 2014, ce qui explique la courbe descendante du graphique présenté en diapo n° 7.

Dette en capital au 1^{er} janvier 2018 : 2 286 583.72 €.

Dette prévisionnelle au 31 décembre 2018 : 2 130 440.73 €, si l’emprunt d’équilibre inscrit au budget 2018 n’est pas réalisé. Si l’emprunt est réalisé, elle sera quand même inférieure à ce qu’elle était au 1^{er} janvier.

6. Participations 2018 :

Depuis le Débat d’Orientations Budgétaires du 14 mars dernier, les montants des participations des communautés de communes, de la Métropole de Lyon et des communautés de communes ont été ajustés après mise à jour de la population à prendre en compte sur le bassin versant du Garon.

7. Affectation du résultat 2017 :

M. Servanin propose que :

- L’excédent de fonctionnement : + 126 134.83 €
soit reporté en totalité en fonctionnement.

- L’excédent d’investissement : + 194 438.68 €
soit reporté en totalité en investissement.

La présentation des éléments budgétaires étant terminés, M. Minssieux est invité à quitter la réunion afin que les délégués puissent procéder au vote du Compte Administratif 2017.

M. Diamantidis, doyen de l'assemblée, rappelle les chiffres présentés et propose l'approbation du Compte Administratif 2017 présentant un résultat global de 320 573.51 €.

↳ **Compte Administratif 2017 : approbation à l'unanimité des deux collèges (délibération n° D-2018-11-C)**

Votants :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstention :	0

M. Minssieux rejoint la réunion et les délibérations budgétaires sont soumises aux délégués.

↳ **Compte de Gestion 2017 : approbation à l'unanimité des deux collèges (délibération n° D-2018-12-C)**

Votants :	28
Pour :	28
Contre :	0
Abstention :	0

↳ **Affectation du résultat 2017 : approbation à l'unanimité des deux collèges (délibération n° D-2018-13-C)**

Votants :	28
Pour :	28
Contre :	0
Abstention :	0

↳ **Budget Primitif 2018 : approbation à l'unanimité des deux collèges (délibération n° D-2018-14-C)**

Votants :	28
Pour :	28
Contre :	0
Abstention :	0

VI – D-2018-15-HG : ÉDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE : APPEL À PROJETS ANNÉE SCOLAIRE 2018 / 2019

M. Biot informe le comité que l'appel à projets lancé auprès des associations concerne une année scolaire, contrairement au précédent qui s'étalait sur la durée du contrat (5 ans).

Cette durée permet au syndicat de ne pas s'engager sur une durée trop longue et ainsi rechercher de nouvelles sources de financement.

La commission EDD / communication propose que la subvention accordée aux associations reste fixée à 210 € pour ½ journée d'animation.

Approbation à l'unanimité du collège HORS GEMAPI de l'appel à projets tel que présenté.

M. Laurent sollicite les délégués pour qu'ils transmettent les informations relatives aux animations EDD proposées par le SMAGGA aux directeurs d'école et aux enseignants des classes de CE2, CM1 et CM2.

VII – D-2018-16-HG : APPROBATION DE L'AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SICOLY, EXPÉRIMENTATION TECHNIQUES ALTERNATIVES À L'USAGE DES PESTICIDES EN AGRICULTURE

M. Minssieux donne la parole à M. Augier qui indique que la SICOLY met en œuvre des expérimentations pour proposer des techniques de lutte alternatives à l'utilisation de pesticides en arboriculture.

Depuis 2016, le SMAGGA est partenaire de la SICOLY et l'accompagne dans ses expérimentations.

En 2017, les essais ayant été réalisés différemment de ce qui était prévu, un avenant redéfinissant le déroulement des essais sur 2017 -2018 et prolongeant la durée initiale de la convention fixée à 10 mois, sans modifier le montant global de 4 500 €, est soumis à l'approbation des délégués.

Approbation à l'unanimité du collège HORS GEMAPI de l'avenant à la convention de partenariat avec la SICOLY.

III – D-2018-17-HG : APPROBATION DE L'AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ARDAB, OPÉRATION BIO & EAU

M. Augier indique que, dans le cadre du projet BIO & EAU, le SMAGGA est partenaire de l'ARDAB pour la mise en œuvre de 4 fiches actions du volet « production BIO » :

- Organisation journées portes ouvertes ou technique,
- Développer un réseau de fermes d'échanges,
- Prolonger la sensibilisation des agriculteurs du bassin versant du GARON pour lever les freins au développement de l'agriculture biologique,
- Mise en place d'une newsletter (3 par an).

En réponse à Mme Blondeau, M. Augier indique qu'une « ferme d'échange » permettrait d'avoir des références technico-économiques sur le bassin versant du Garon, références qui ne sont pas établies à ce jour à cette échelle.

Le SMAGGA apporte son soutien à l'ARDAB via une convention d'une durée d'un an et à hauteur de 14 010 €. Afin de permettre le paiement échelonné de cette participation financière, il est proposé aux délégués d'approuver un avenant à la convention.

Approbaton à l'unanimité du collège HORS GEMAPI de l'avenant à la convention de partenariat avec l'ARDAB.

M. Minssieux fait le constat que, étape par étape, les agriculteurs du territoire sont de plus en plus sensibilisés à l'agriculture biologique et à son développement.

IX – QUESTIONS DIVERSES

M. Odo évoque les problèmes soulevés par les nouveaux prédateurs qui envahissent les villes, en particulier le moustique-tigre, et souhaite savoir quelles sont les actions qui peuvent être entreprises pour les contrer. Il a fait appel à la Métropole de Lyon et a fait mener une campagne de démoustication mais le résultat n'est pas satisfaisant.

M. Gergaud indique qu'il fait partie de l'ARS et que, au cours d'une réunion, le cas de la commune de Grigny avait été évoqué, mais aucune solution n'est encore proposée.

L'ordre du jour étant achevé, M. Minssieux remercie les participants et lève la séance.

Le Président
Paul MINSSIEUX



Prochaines réunions :

- Mercredi 2 mai à 18 h 00 : comité de rivière
 - Jeudi 31 mai à 18 h 00 : réunion Maires, Présidents EPCI / Métropole et membres du bureau du SMAGGA (présentation dossier projets ouvrages écrêteurs de crues)
 - Jeudi 28 juin à 18 h 00 : comité syndical
 - Jeudi 4 octobre à 18 h 00 : comité syndical
 - Mercredi 12 décembre à 18 h 00 : comité syndical – DOB 2019
 - Jeudi 31 janvier 2019 à 18 h 00 : comité syndical – CA 2018 et BP 2019
- Toutes les réunions sont confirmées par l'envoi d'une convocation.

Événements à venir :

Samedi 15 septembre à Messimy : Fête de l'Eau